

ACCORD PERIMETRE ET AVENANT RP N°1



COMPASS

VOS ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE :



LA CFDT NE SIGNERA PAS l'accord périmètre CSE ni l'avenant RP Numéro 1 !
Votre santé et vos conditions de travail ne sont pas négociables pour la CFDT !

On savait déjà que la direction Compass, voyait le collaborateur comme un levier d'économie !

La CFDT NE LAISSE PAS LA SECURITE ET VOS CONDITIONS DE TRAVAIL DEVENIR UNE ECONOMIE ! VOTRE SECURITE PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE EST NOTRE PRIORITE,
et devrait être celle de l'employeur !

La disparition de vos instances CRSSCT, avec leurs prérogatives n'est pas entendable à l'heure de l'actualité de deux expertises sur les RPS qui font état de conditions très dégradées, avec des turn-over, des inaptitudes, des accidents de travail en hausse, des Burn Out !

**La réponse de la direction à l'enquête "risques graves et psychosociaux" sur 2 CSE. C'est
De supprimer votre instance sécurité régionale, formée et compétente ?!**

C'est la fin des ordres du jour qui dérangent, des pocès-verbaux de réunions obligeant l'employeur en matière de sécurité dans vos régions. La direction veut bien plus de RP mais sans l'expertise de vos élus de terrains en matière de sécurité !

EN TERME DE TRANSPARENCE ET DE VOLONTE D'ARRANGER VOS CONDITIONS DE TRAVAIL , ON REPASSERA !

LA CFDT rappelle avec respect, que les organisations syndicales ont une vocation : ne rien lâcher sur les conditions de travail et de sécurité des collaborateurs, comment défendre les salariés si les partenaires sociaux ne défendent pas les instances qui les protègent ?

Les instances CRSSCT appartiennent aux salariés ! C'est un atout que la direction veut supprimer !

Chacun devra assumer sa position, signer ces deux accords, c'est fermer les yeux sur VOS PROBLEMATIQUES



La CFDT prend ses responsabilités, en refusant de signer un retour en arrière, le moyen âge n'est pas un projet d'avenir !

**NOUS DEMANDONS UNE RENEGOCIATION POUR QUE LE SALARIE AIT
SES INSTANCES SECURITE AU TRAVAIL PRESERVEES !**